

Colloque sur la thématique

# FEMMES, PAIX ET SECURITE



## Questions de Genre au sein des Forces Armées de la RD Congo.



Par le Général Major SHESHI MAYU Justine \_ FARDC

TOURNAI, le 21 mars 2024.

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



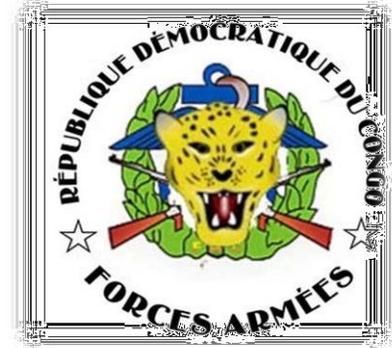
## *En guise de préambule...*

Il y a lieu de souligner que la RD Congo dispose d'un important arsenal d'instruments servant de cadre juridique et normatif à la promotion du Genre, que ce soit au sein des Forces Armées ou d'autres groupes socioprofessionnels et associatifs. Tout comme dans d'autres cadres d'activités, la parité homme-femme connaît une lente évolution au sein des FARDC et les relations de genre qui se tissent entre collègues connaissent un déséquilibre permanent, du fait de plusieurs stéréotypes subjectifs qui sont toujours restés collés au statut de la femme. Même si, en principe, beaucoup semble avoir été fait pour faire évoluer le statut de la femme au sein de la société congolaise en général, et des Forces Armées en particulier, beaucoup reste encore à faire en termes d'appropriation et de mesures concrètes d'application des textes légaux et réglementaires y afférents.



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## SOMMAIRE

- I. CADRE JURIDIQUE DU GENRE EN RD CONGO ;
- II. EVOLUTION DU RECRUTEMENT DES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES ;
- III. REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DES FARDC ;
- IV. STÉRÉOTYPES COLLÉS À LA FEMME MILITAIRE DES FARDC ;
- V. CADRE STRUCTUREL ET ACTIVITÉS DU GENRE ;
- VI. DÉFIS ET PERSPECTIVES.

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## I. CADRE JURIDIQUE DU GENRE EN RDC

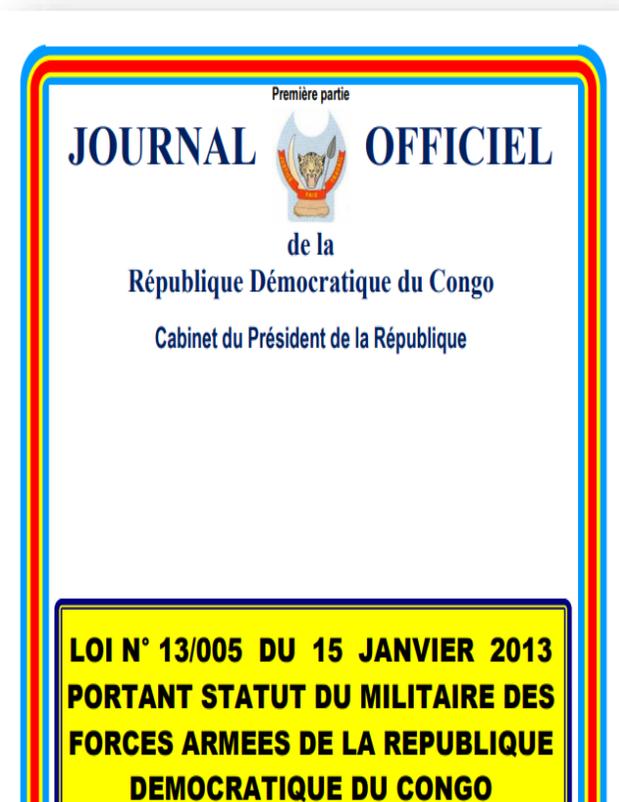
**Le cadre juridique du Genre en RDC est constitué essentiellement des textes légaux suivants :**

- Constitution de la République du 18 février 2006, modifiée par la Loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution ;
- Loi N°15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ;
- Loi N°10/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi N°15-2002 portant code du travail ;
- Loi N°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ;
- La loi 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ;
- Loi N°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC.



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



**L'ensemble de tous les textes légaux mentionnés précédemment :**

- Militent pour l'élimination de toute discrimination basée sur le sexe ;
- Incitent les pouvoirs publics à garantir les droits des femmes et à mettre en œuvre la parité homme-femme.

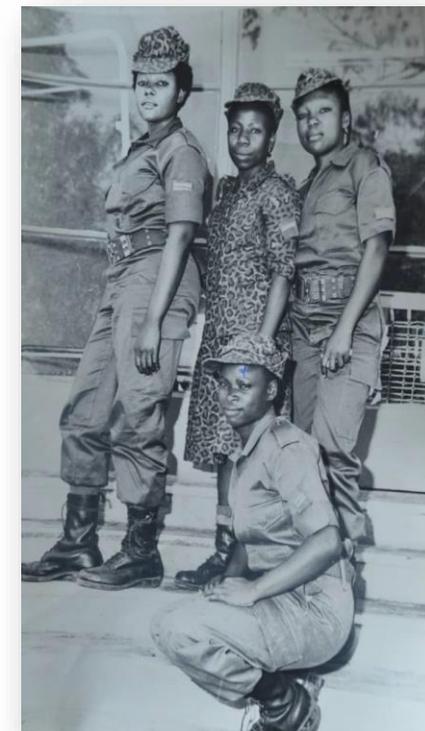
# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## II. EVOLUTION DU RECRUTEMENT DES FEMMES DANS LES FORCES ARMEES

- **1966** : recrutement et intégration de la 1<sup>ère</sup> femme au sein des Forces Armées de la RDC ;
- **1970** : recrutement des 1<sup>ères</sup> filles universitaires ;
- **1975** : recrutement forcé des filles finalistes des études secondaires ;
- **1986** : libéralisation du recrutement des filles volontaires.



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



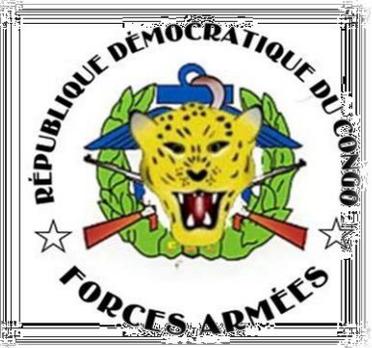
## III. REPRESENTATIVITE DES FEMMES AU SEIN DES FARDC

En termes d'effectifs

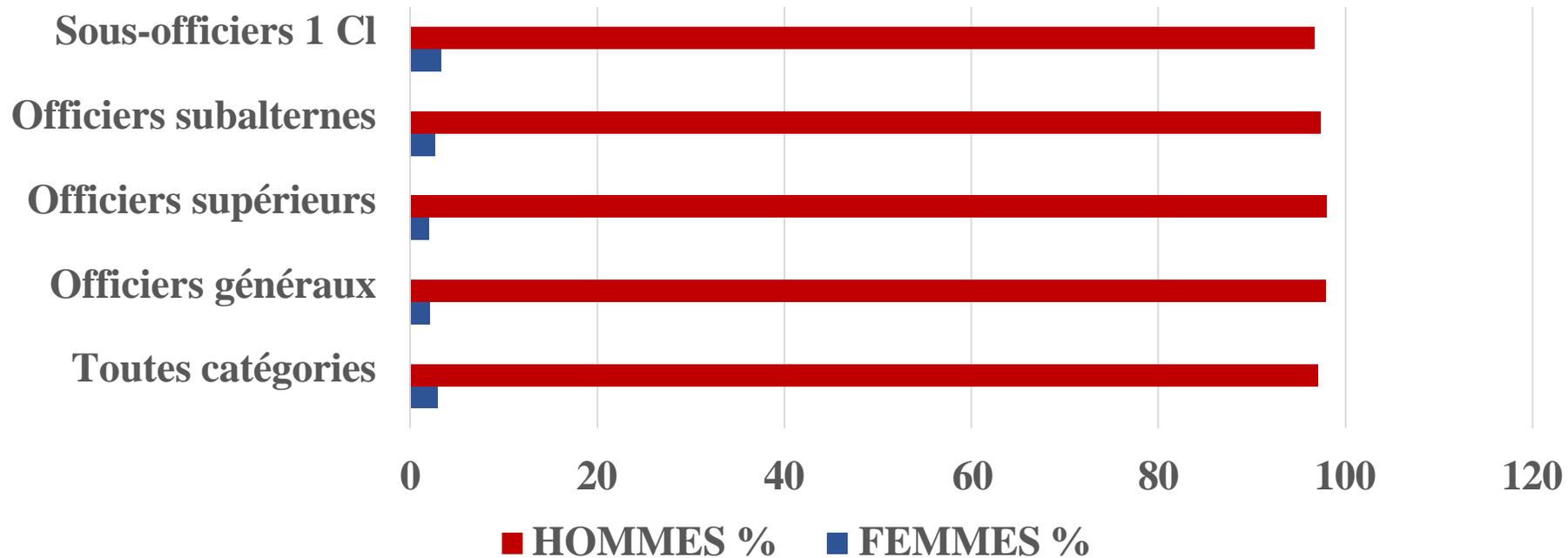
CATEGORIE	FEMMES	HOMMES
	%	%
Toutes catégories	2,9	97,1
Officiers généraux	2,1	97,9
Officiers supérieurs	2	98
Officiers subalternes	2,7	97,3
Sous-officiers 1 Cl	3,3	96,7

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## Représentativité des effectifs des femmes au sein des FARDC



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## En termes d'occupation des grands postes de responsabilité

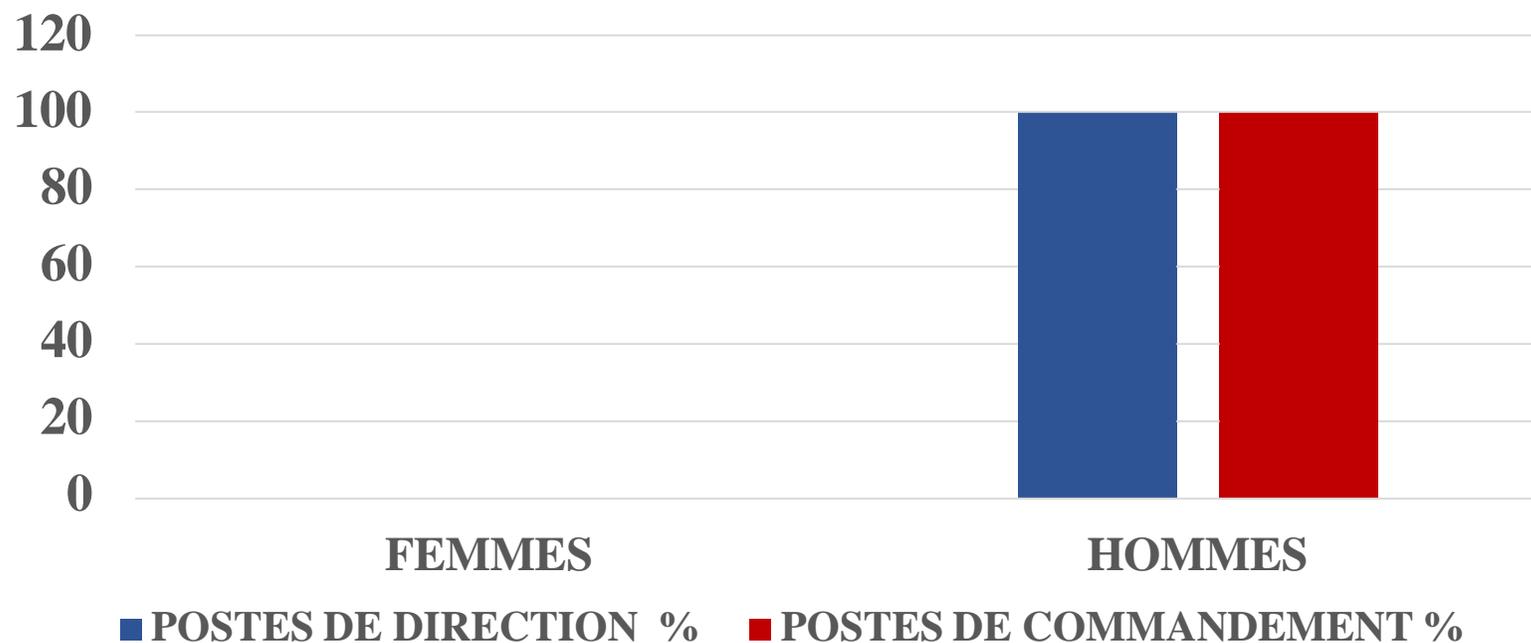
TYPE DE RESPONSABILITE	FEMMES	HOMMES
	%	%
Direction	0,2	99,8
Commandement	0,03	99,97

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## REPRESENTATIVITE DES FEMMES MILITAIRES A DES POSTES DES GRANDES RESPONSABILITES



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## En termes d'études militaires supérieures

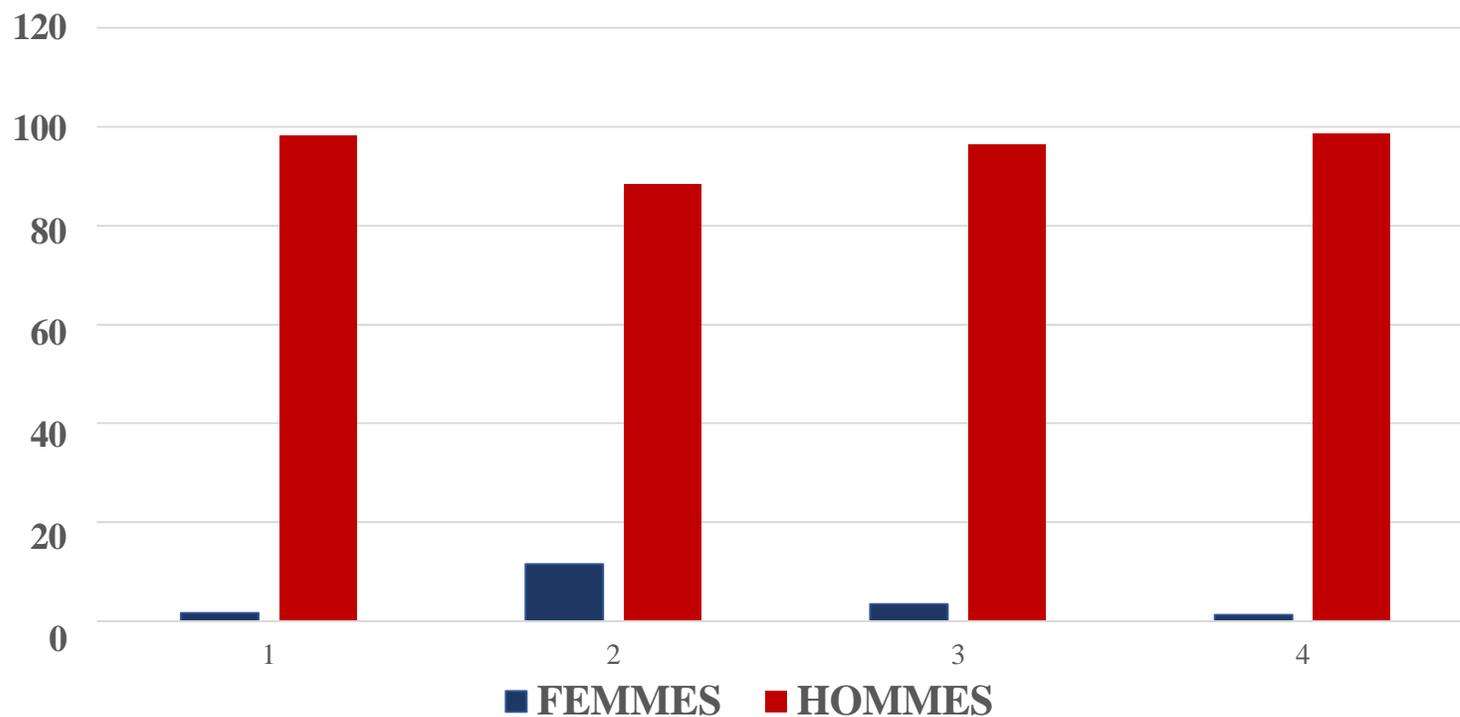
GENRE	ECEM	ESAM	EGur	CHESD
	%	%	%	%
FEMMES	1,7	11,6	3,5	1,3
HOMMES	98,3	88,4	96,5	98,7

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »

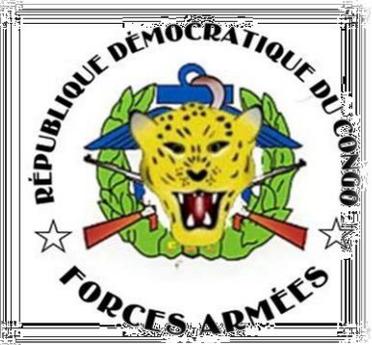


## REPRESENTATIVITE DES FEMMES DES FARDC DANS LES ECOLES D'ETUDES MILITAIRES SUPERIEURES



# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



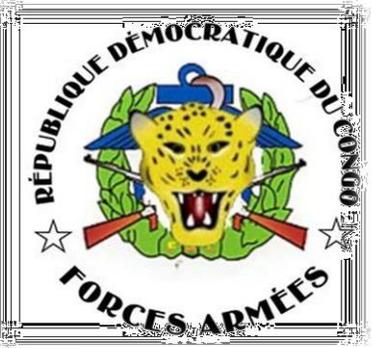
## IV. STÉRÉOTYPES COLLÉS À LA FEMME MILITAIRE DES FARDC

Du point de vue de l'homme et vis-à-vis d'elle-même, la femme militaire des FARDC est souvent considérée comme :

- Un sexe naturellement faible physiquement et mentalement ;
- Non résiliente dans les opérations militaires ;
- Moins apte pour le commandement tactique et opérationnel ;
- Disposant de faibles capacités intellectuelles et professionnelles ;
- Manquant de charisme et du sens de leadership ;
- Généralement plaintive face aux défis de ses responsabilités ;
- Apte pour n'assumer que des fonctions bureaucratiques, administratives et logistiques ;
- Nécessaire en tant qu'objet de plaisir sexuel ;
- Fragile et nécessitant la protection de l'homme à tous égards.

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



## V. CADRE STRUCTUREL ET ACTIVITES DU GENRE

### a) Structuration

Les activités du genre au sein des FARDC sont structurées autour :

- de la Commission de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- du Point Focal FARDC ;
- des Représentations du Point Focal Genre dans les différentes structures des FARDC et du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants.

Elles sont réalisées sur base d'une stratégie en phase d'élaboration et d'un Plan d'actions de lutte contre les violences basées sur le genre.

# Questions de Genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »

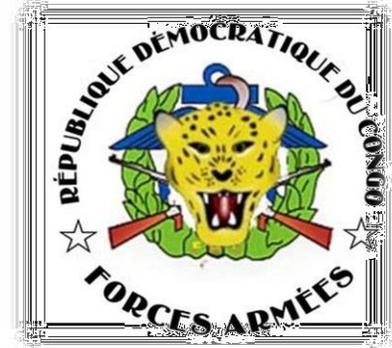


## b) Activités entreprises

Quoique menées dans une faible proportion, les activités du Genre au sein des FARDC visent premièrement à renforcer les capacités, sensibiliser et conscientiser la femme militaire, notamment sur :

- le développement de la confiance en ses capacités naturelles ;
- le développement de la confiance en ses compétences intellectuelles et professionnelles ;
- la nécessité de son appropriation de la lutte pour la parité des deux genres dans tous les domaines ;
- la nécessité de son implication dans les actions communes de lutte contre les violences sexuelles ;
- son devoir d'aspirer et le défi d'accéder aux fonctions supposées être celles des hommes ;
- la nécessité de se faire valoir en produisant des résultats escomptés dans son domaine de responsabilité ;
- la nécessité d'intérioriser et de faire montre dans son comportement des valeurs morales et militaires, notamment l'honneur, l'exemplarité, la discipline, la solidarité, le courage, l'endurance physique, la pugnacité, etc.

Elles visent également à sensibiliser et conscientiser les communautés sur les différentes perceptions de la femme militaire, en vue de susciter les vocations.



# Questions de Genre au sein des FARDC

*Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »*



## 6. DEFIS ET PERSPECTIVES

- Mettre en place des structures solides et efficaces pour la promotion du Genre au sein des FARDC ;
- Concevoir une stratégie globale et des plans de mise en œuvre des actions y afférentes ;
- Mener des actions concrètes et régulières de sensibilisation et de conscientisation des femmes et des hommes au sein des différentes structures militaires et civiles partenaires ;
- Mobiliser des ressources importantes en disposant d'une autonomie financière, d'un budget conséquent, des acteurs dévoués et des partenaires crédibles ;
- Mener un plaidoyer pour obtenir des autorités compétentes l'augmentation progressive du taux de représentativité des femmes au sein des FARDC afin d'atteindre, d'ici 2035, le seuil d'au moins :
  - ❖ 15 % d'effectifs des femmes lors de différentes campagnes de recrutement ;
  - ❖ 15 % d'effectifs des femmes promues lors de chaque cycle d'avancement en grade ;
  - ❖ 15 % d'effectifs des femmes admises dans chaque session de formation dans les différentes écoles ;
  - ❖ 15 % d'effectifs des femmes occupants des grands postes de direction et de commandement.

# Questions de genre au sein des FARDC

Colloque sur la thématique « Femmes, paix et sécurité »



**Je vous remercie !**

